



Direction Générale, Immeuble face au collège des soeurs de Saint-Augustin,
Saint-Michel Cotonou
+229 20 21 51 84 03BP91 51 Michel Cotonou www.sbpe.bj contact@sbpe.bj

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS -----

MARCHE DE TRAVAUX

AOON N°003/MEEM/DG-SBPE-SA/CCMP/PRMP/SPMP/APM du 11/08/2025

PROCES-VERBAL D'INFRUCTUOSITE

Objet : Travaux d'extension de réseau électrique dans les villages de Gbohoué, Soklogbo Houédagba et Lokossa dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de Glo-Djigbé (Relance)

Référence SIGMAP : T_DT_107968

Source de financement : Budget National (BN)

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 37 3 76 298 762 00 27

Mars 2026

Procès-verbal d'infructuosité

Référence : AOON N°003/MEEM/DG-SBPE-SA/CCMP/PRMP/SPMP/APM du 11/08/2025

Objet : Travaux d'extension de réseau électrique dans les villages de Gbohoulé, Soklogbo Houédagba et Lokossa dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de Glo-Djigbé (Relance)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National (AOON)

L'an deux mil vingt-six et le mardi trois mars à onze heures trente minutes, dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Société Béninoise de Production d'Electricité SA (SBPE) sise à l'immeuble Sainte Cécile de type R+5, blanc-marron, au quartier Gbèdomidji, derrière le Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, s'est réunie, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres a procédé à la déclaration d'infructuosité du marché cité en objet.

Ont pris part aux travaux conformément à la note de service N°0853/25/MEEM/SBPE/DG/PRMP/SPMP/APM SA du 1^{er} septembre 2025, les membres de ladite commission dont les noms suivent :

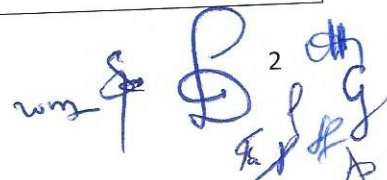
- Soufiane T. KOCHELE ASSOUMA, Personne Responsable des Marchés Publics / Président ;
- Kalil Deen SOURADJOU, Secrétaire Permanent des Marchés Publics / Rapporteur ;

- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
SBPE	Charif-Dine MOUMOUNI	Assistant en Passation des Marchés	Avec voix délibérative
SBPE	Pierrette HONVOU	Représentante DAF	Avec voix délibérative
SBPE	Gisèle CAKPO	Représentante DT	Avec voix délibérative
SBPE	Fernando FIFATIN	Représentant DT	Avec voix délibérative
SBPE	Mireille GUEDOU	Représentante DT	Avec voix délibérative
SBPE	Abigaël YAROU BONI	Représentante DT	Avec voix délibérative
SBPE	Norbert LANSOUKILO	Représentant DT	Avec voix délibérative

Les résultats de l'analyse de l'offre se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot unique	Intitulé : Travaux d'extension de réseau électrique dans les villages de Gbohoulé, Soklogbo Houédagba et Lokossa dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de Glo-Djigbé (Relance)
Procédure	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Bon à lancer CCMP/SBPE en date du 31/07/2025

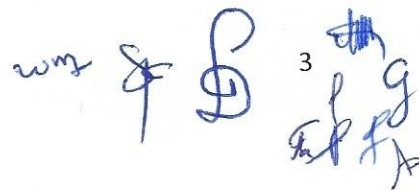


Soumissionnaires

- Pli N°01 : ENERGIE ET CONSTRUCTION BTP
- Pli N°02 : AXEL LAEL ET FRERES
- Pli N°04 : SUN TECHNOLOGIES GROUP
- Pli N°06 : AYA SERVICES
- Pli N°07 : OLALEKON SERVICES
- Pli N°08 : MET SARL

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
ENERGIE ET CONSTRUCTION BTP	Offre technique jugée Non Conforme Fiche technique de l'armement Nappe voûte pour lignes HTA 15 KV, 20 KV et 33 KV est jugée Non Conforme car les valeurs de l'item « Croquis » ne sont pas renseignées et la longueur proposée est en dessous des exigences du DAO : 1,5 m * 2 contre 2,060 à 2,25 m. La Fiche technique du Coffret EP ne renseigne pas la valeur de la profondeur. Les valeurs de l'item « Croquis » ne sont pas renseignées dans le tableau de conformité de l'armement Nappe voûte pour lignes HTA 15 KV, 20 KV et 33 KV.
AXEL LAEL ET FRERES	Offre technique jugée Non Conforme Les caractéristiques des fiches techniques de l'isolateur rigide VHT 22T pour 15Kv ou 20Kv, de la tige renforcée pour isolateur, de l'isolateur composite d'ancrage 20 KV, des armements, de l'interrupteur aérien à commande manuelle et du transformateur 100 KV ne sont pas lisibles et certaines valeurs ne sont pas renseignées. La Fiche technique du Coffret EP ne renseigne pas la valeur de la profondeur. Le tableau de conformité de l'armement Nappe voûte pour lignes HTA 15 KV, 20 KV et 33 KV est jugée Non Conforme car les valeurs de l'item « Croquis » ne sont pas renseignées et la documentation de l'IACM n'est pas fournie.
SUN TECHNOLOGIES GROUP	Offre technique jugée Non Conforme Plusieurs items des caractéristiques techniques des poteaux à savoir les dimensions au sommet et à la base, la charge de rupture et le poids approximatif sont jugés non conformes. Fiche technique de l'isolateur composite d'ancrage ou de suspension 20 KV est jugée Non Conforme car les valeurs de l'item « Tension de service » a été jugée non conforme : le DAO a exigé 20 KV et le soumissionnaire propose 15 ou 20 KV. Le prospectus des câbles isolés assemblé en faisceau jugé non conforme aux exigences du DAO. Les valeurs indiquées ou proposées dans les tableaux de conformité ne sont pas conformes à celles indiquées sur les fiches techniques des poteaux bétons et de l'isolateur composite d'ancrage ou de suspension 20 KV. le contenu du descriptif des travaux fourni n'est pas conforme à celui indiqué dans le DAO avec mention « Bon à lancer » en ses pages 218 à 236.



AYA SERVICES

Offre technique jugée Non Conforme

La description méthodologique présentée n'est pas suffisamment renseignée. Son contenu semble être une organisation des travaux sur site. En effet, la description méthodologique fournie n'indique pas le processus de mise en œuvre des travaux. Elle a juste rappelé ou cité l'étendu des travaux sans aller dans les détails. Le soumissionnaire a fourni en lieu et place des fiches techniques de poteaux, les fiches générales de fabrication des poteaux qui ne permettent pas de lire les valeurs offertes pour les poteaux proposés. Fiche technique de l'isolateur composite d'ancrage ou de suspension 20 KV est jugée Non Conforme car les valeurs de l'item « Tension de service » a été jugée non conforme. Le DAO a exigé 20 KV et le soumissionnaire propose 15 ou 20 KV. La fiche technique des parafoudres est jugée non conforme car les valeurs offertes pour les items « tension assignée » et « tension en régime permanent » ne sont pas conformes à celles exigées par le DAO (20 KV demandé et 36 KV proposé). La fiche technique du transformateur ne renseigne pas sur les valeurs de certaines caractéristiques telles que la tension de tenue, le courant primaire nominal et la tension dite électrique à fréquence. La fiche technique du Coffret EP renseigne sur plusieurs types de COFFRET EP (au moins deux) pendant que des variantes techniques ne sont pas autorisées. La fiche technique présentée pour l'éclairage public à LED ne renseigne pas sur toutes les caractéristiques techniques exigées par le DAO. La fiche technique fournie pour les armements ne renseigne pas sur toutes les dimensions du croquis. La fiche technique du câble autoporté ne renseigne pas sur le diamètre du neutre porteur et la composition des conducteurs. Pour les câbles ASTER, absence de certaines caractéristiques telles que le diamètre total de touret, la température maximale et le courant admissible ; la charge de rupture jugée non conforme. Les valeurs indiquées ou proposées dans les tableaux de conformité ne sont pas conformes à celles indiquées sur les fiches techniques des poteaux bétons et de l'isolateur composite d'ancrage ou de suspension 20 KV. Les tableaux de conformité des poteaux ont été jugés non conformes pour raison de fiches techniques non fournies. Le tableau de conformité des parafoudres jugé non conforme car certaines valeurs à caractère éliminatoire fournies ne sont pas conformes à celles fournies sur la fiche technique jugée non conforme. Le tableau de conformité de l'éclairage public à LED jugé non conforme car la fiche technique fournie ne renseigne pas sur toutes les caractéristiques techniques exigées par le DAO.

WM 8 D 4 1 G 10

OLALEKON SERVICES	Offre technique jugée Non Conforme Plusieurs items des caractéristiques techniques des poteaux béton sont jugés non conformes et il est fourni quatre (04) différents types de poteaux (13 A 650, 9 C 800, 13 C 650 et 11 A 650) autres que ceux exigés par le DAO, pendant que les variantes techniques ne sont pas autorisées. La fiche technique de l'isolateur de suspension fournie renseigne sur les caractéristiques de plusieurs isolateurs sans en apporter de précisions sur celui proposé. La fiche technique de l'IACM ne renseigne pas sur toutes les caractéristiques techniques exigées par le DAO ; le pouvoir de coupure en charge active 80/50. La fiche technique fournie pour l'armement aérien HTA n'est pas conforme aux exigences du DAO. Les fiches techniques de parafoudre, du COFFRET EP, du Luminaire EP LED, du câble autoporté et du transformateur jugées non conformes car ne renseignant pas sur toutes les caractéristiques techniques exigées par le DAO. Les tableaux de conformité de l'isolateur de suspension, de l'IACM, de l'armement aérien HTA, du parafoudre, du Coffret EP, du luminaire EP LED, du câble autoporté et du transformateur fournis sont jugés non conformes car les valeurs renseignées ne sont pas conformes à celles présentes sur les fiches techniques préalablement jugées non conformes. Le descriptif des travaux fournis par le soumissionnaire a été jugé non conforme car n'ayant pas été daté.
MET SARL	Offre jugée non recevable Le Bordereau des Prix Unitaires et le Devis Quantitatif et Estimatif fournis ne sont pas datés (Page 73 Annexe A-1-1 du DAO)
Attributaire	
Nom	Néant (Infructueux)
Montant proposé	--
Montant évalué (corrigé)	--
Rabais	--
Montant après rabais	--
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Travaux d'extension de réseau électrique dans les villages de Gbohoué, Soklogbo Houédagba et Lokossa dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de Glo-Djigbé (Relance)
Montant TTC	--
Délai d'exécution	--
Part de sous-traitance	--
Variante prise en compte	--

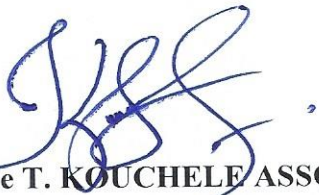


Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres **propose de déclarer infructueuse, la procédure de passation du marché** relatif aux **travaux d'extension de réseau électrique** dans les villages de Gbohové, Soklogbo Houédagba et Lokossa dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de Glo-Djigbé (Relance) et recommande à l'Autorité Contractante de procéder à la relance de ladite procédure à travers le PPM 2026.

Le Président a clôturé la séance à 11 heures précises.

Ont signé :

Le Président



Soufiane T. KOUCHELE ASSOUMA

Le Rapporteur

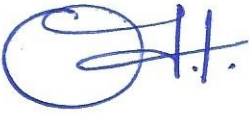


Kalil Deen SOURADJOU

Membres



Gisèle CAKPO



Charif-Dine MOUMOUNI



Pierrette HONVOU



Mireille GUEDOU



Léopold LANSOUKILO



Fernando FIFATIN



Monique WADAGNI



Abigaël YAROU BONI